

Renseignements Terravis

Tarifs pour les clients institutionnels

1. Champ d'application	2
2. Prix de base „renseignements“	2
2.1 <i>Extrait d'immeuble</i>	2
2.2 <i>Obtention électronique des données</i>	2
2.3 <i>Géodonnées</i>	2
3. Emolument minimal	2
4. Emoluments cantonaux.....	3
5. Facturation.....	3
6. Encaissement des émoluments cantonaux	3

En vigueur à compter du 1.1.2018

1. Champ d'application

Les présents Tarifs s'appliquent aux clients institutionnels. Des tarifs séparés sont prévus pour les autres groupes d'utilisateurs.

2. Prix de base „renseignements“

2.1 Extrait d'immeuble

Les frais suivants s'appliquent à l'accès aux données du registre foncier de l'immeuble concerné:

Désignation	Définition	Tarif	Hors TVA
Consultation de l'indice	Consultation de l'indice	gratuit	
Consultation	Données du registre foncier selon le concept de rôles Terravis, par extrait	CHF 1,00	7,70 %

2.2 Obtention électronique des données

Les extraits de registre foncier peuvent être obtenus sous forme de fichiers XML structurés moyennant un supplément au prix de base «renseignements».

Désignation	Définition	Tarif	Hors TVA
Obtention des données	Données au format XML ou PDF via l'interface de service web, par extrait	CHF 0.20	7,70 %

Les données ne peuvent être utilisées que pour le produit du partenaire contractuel, même pas pour les produits tiers intégrés dans son produit.

2.3 Géodonnées

Le plan du registre foncier se rapportant au bien-fonds concerné (plan cadastral / plan de situation), qui, si disponible, peut être uniquement obtenu conjointement avec des extraits du registre foncier, est fourni sans supplément:

Désignation	Définition	Frais en points de base p.a. (1PB = 0,01%)	Hors TVA
Plan du registre foncier	Donnée du plan cadastraux, par extrait	CHF 1,00	7.70 %

3. Emolument minimal

Un émolument minimal de CHF 300.00 par an (hors TVA de 7,70 %) est exigé. Une éventuelle différence sera facturée au 31 mars.

4. Emoluments cantonaux

Les émoluments cantonaux sont indiqués à l'annexe 1 et correspondent aux tarifs cantonaux en vigueur. SIX Terravis SA décline toute responsabilité en ce qui concerne ces émoluments cantonaux.

5. Facturation

Les services de SIX Terravis SA sont facturés chaque mois aux utilisateurs. La facture est libellée en CHF et son règlement a lieu par prélèvement. Les montants facturés sont majorés de la TVA.

Des informations détaillées sur les interrogations effectuées peuvent être consultées dans le journal d'audit («Audit-Log») sur le portail de renseignements Terravis.

6. Encaissement des émoluments cantonaux

L'encaissement des émoluments cantonaux (s'il en a été convenu ainsi avec le canton) est effectué par SIX Terravis SA.